



COMMUNE DE SIMANDRE

76, place de la mairie
71290 SIMANDRE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le 10 mars 2022 à 19h00 à la mairie (16 présents), 1 absent excusé ayant donné pouvoir et un absent excusé sans pouvoir, avec pour secrétaire de séance : Mme Karine BOURBON.

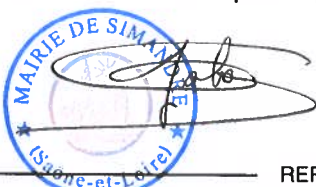
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 27 janvier 2022 et après en avoir délibéré, à 17 voix pour :

1. **DONNE SON ACCORD** pour les modifications de compétences de la Communauté de Communes Terres de Bresse, pour déroger à l'application de l'article L. 5214-27 (consultation des communes pour adhérer à un syndicat mixte) et en ajoutant aux compétences facultatives "Exploitation, entretien et aménagement d'ouvrages hydrauliques existants".
2. **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes Terres de Bresse à l'EPAGE (Etablissement public d'aménagement et de gestion de l'eau) du bassin versant de la Seille et de ses affluents.
3. **FIXE** le montant de la redevance d'occupation du domaine public électricité à 221 € pour l'année 2022.
4. **ADOpte** le projet de raccordement au réseau public de la parcelle F 1665 située "Route de la Mare" présenté par le SYDESL de Saône-et-Loire, pour 3 constructions. **DONNE SON ACCORD** sur la contribution communale d'un montant estimatif de 11 222,40€ H.T. (en souterrain 210 ml). **DIT** que cette contribution communale sera inscrite au budget communal 2022 au compte 204182, et sera remise en recouvrement à l'initiative du SYDESL.
5. **ADOpte** le projet de raccordement au réseau public de la parcelle B 1324 située "Route de la Ligne" présenté par le SYDESL de Saône-et-Loire, pour 2 constructions. **DONNE SON ACCORD** sur la contribution communale d'un montant estimatif de 6 046,92€ H.T. (en souterrain 75 ml). **DIT** que cette contribution communale sera inscrite au budget communal 2022 au compte 204182, et sera remise en recouvrement à l'initiative du SYDESL.
6. **DONNE UN AVIS FAVORABLE** à la cession des parcelles cadastrées F2362, 2364, 2374, 2373, 2375, 2376, 2368, 2366 et 2371 d'une emprise totale de 2 950 m², situées au bourg à la société « Ages et Vie Habitat » pour un montant fixé à 18 000 € net vendeur et droits d'enregistrement. **DIT** que cette vente est réalisée dans le cadre du projet de construction de 2 bâtiments destinés à accueillir des personnes âgées handicapées ou en perte d'autonomie. **MANDATE** Monsieur le Maire *ou son représentant*, à procéder à toute signature en ce sens, y compris la signature de l'acte de vente, étant précisé que les frais, taxes, droits et honoraires seront à la charge de l'acquéreur.
7. **EST FAVORABLE** pour instaurer une participation financière dès l'établissement d'un second livret de famille. **FIXE** à 30 € le montant de cette participation.
8. **ENTEND diverses informations et questions :**
 - Compte-rendu de la réunion du conseil d'école du 08/03/2022.
 - Compte-rendu de l'assemblée générale Sivom du 22/02/2022.
 - M. le Maire donne information de la délibération D21-72 (décision modificative n°2 assainissement).
 - Mouvement de personnel à l'école et aux services techniques.
 - Info planning de travaux résidence seniors et travaux assainissement.
 - Organisation bureau de vote élections présidentielles.
 - Remerciements divers.
 - Prochaine réunion de conseil municipal fixée le mardi 29 mars 2022 à 19h (vote du budget).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H05.

Vu par Nous, Maire de la commune de SIMANDRE, pour être affiché le 14 mars 2022 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Le Maire,
Christophe GALOPIN.



La secrétaire de séance,
Karine BOURBON.